

**COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 15 septembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Chabanière, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : M. Jérôme BUB, Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M. Hervé PRIVAS, M. Christian BRUNON, M. Jean-Louis ROUSSIER, Mme Michèle BROTTET.

Suppléants : M. Lucien DERFEUILLE, M. Jean-Paul CARTON, M. Olivier LANORE.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : Mme Laurence FRETY (pouvoir donné à M. Jérôme BUB), Mme Christiane CHARNAY, Mme Chrystelle CATON (pouvoir donné à Mme Virginie OSTOJIC), M. François PINGON (pouvoir donné à M. Jean-Louis ROUSSIER), M. Pierre DUSSURGEY, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Tony TORNAMBE, M. Yoann VINDRY M. Éric MAISONNEUVE.

Suppléants : M. Moussa DIOP, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe MARREL, Mme Annick GUICHARD, Mme Evelyne BESSON, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : Mme Michèle BROTTET.

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Claudie MURIGNEUX, M. Jérémy LEPLUS, M. Jordi VILLEMAGNE.

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

- Présentation d'une vidéo sur la thématique de la ressource en eau
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 mars 2021 ;
- Démarche Plan de Gestion de la Ressource en Eau ;
- Convention cadre de mise à disposition de services entre la commune de Givors et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien ;
- Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique ;
- Rapport d'activité du SyGR 2020 ;

- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir ;
- Points divers et questions.

Mme Michèle BROTTET est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente indique la présence pour ce comité syndical de M. Jordi VILLEMAGNE, chargé de mission pour le PGRE du Gier. Il travaille à Saint Etienne Métropole et à l'échelle du bassin versant du Gier dans le cadre de l'entente SEM SyGR. Il présentera la démarche du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Mme la Présidente présente aussi M. Jérémie LEPLUS arrivé en avril 2021 au SyGR. M. Jérémie LEPLUS indique qu'il est désormais chargé de mission prévention des inondations au SyGR. Il était précédemment à l'EPAMA sur le bassin de la Meuse. Ces missions étaient l'accompagnement dans la gestion du risque inondation et la modélisation hydraulique pour la réalisation des études et PPRI. Actuellement, les missions au SyGR sont d'accompagner Mme Murielle PAPIRNYK sur les opérations de restauration des cours d'eau, les études portant sur les ouvrages de type digues, ainsi que par exemple la formation sensibilisation et l'animation et accompagnement des communes pour la mise à jour des PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

1. Présentation d'une vidéo sur la thématique de la ressource en eau

Mme la Présidente indique que pour ce comité syndical un film sur la thématique de la ressource en eau va être présenté. Cette vidéo permettra d'explicitier en quelques minutes la problématique de la ressource en eau et les solutions pour y faire face.

Lien de la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=9_HPUCq8Dyc

Mme Murielle PAPIRNYK explique que cette vidéo illustre bien la thématique, elle commence par « L'eau est la garantie du développement économique des territoires ». De nombreux usages existent : besoins agricoles, eau potable, industrie... Mais la ressource n'est pas inépuisable. Cette problématique s'observe au niveau du bassin Rhône Méditerranée Corse, mais aussi au niveau national. De plus, cette ressource est de moins en moins disponible, avec l'allongement observé des périodes de basses eaux. Sur la carte de la vidéo (territoires en tension), le bassin versant du Gier est inscrit, il est identifié au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Les changements climatiques intensifient ces phénomènes. Les différents usages sont à concilier. Cela permet d'introduire la démarche PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).

Mme Murielle PAPIRNYK informe également au sujet du dernier arrêté sécheresse plaçant le BV Gier en vigilance sécheresse (arrêté n°DDT_SEN_B161 du 20/09/2021).

2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 15 mars 2021

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 15 mars 2021 ; il n'y a pas de remarque ; puis elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Démarche Plan de Gestion de la Ressource en Eau

M. Jordi VILLEMAGNE présente la démarche PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) avec le contexte et objectifs, les principaux constats et le programme de mesures. Le bassin versant du Gier est identifié en déficit quantitatif au niveau du SDAGE Rhône Méditerranée Corse. Le PGRE est un outil pour résoudre le déficit quantitatif. Il a pour objectif d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre des actions afin de rétablir ou de préserver l'équilibre quantitatif des cours d'eau.

La première étape est d'essayer de faire des économies d'eau sur tous types d'usage, avec la possibilité d'envisager un transfert d'eau à partir d'une ressource non déficitaire. Le PGRE a également vocation à être une réponse aux effets du changement climatique. Le PGRE n'est pas un dispositif réglementaire mais contractuel. L'état des lieux du PGRE a identifié des sous bassins versants en déséquilibre quantitatif, certains seraient prioritaires pour la résorption de ce déséquilibre quantitatif. Concernant le territoire du SyGR, il s'agit du Godivert, du Mézerin, et du Bozançon.

M. Jordi VILLEMAGNE effectue un résumé de l'état des lieux : le bassin versant du Gier présente un climat futur plus chaud, augmentant l'évaporation et les sécheresses en fréquences et en durées ; les milieux aquatiques représentent des enjeux forts ; la ressource naturelle est faible et inégalement répartie et amenée à diminuer de 20 à 30% d'ici 2050. Les usages agricoles sont inégalement répartis, diversifiés, en manque d'eau, et particulièrement en années quinquennales sèches. Les usages pour l'eau potable, les entreprises, les activités de loisirs sont globalement satisfaits, mais sensibles aux périodes de forte sécheresse. Au sujet des impacts, les retenues collinaires sont nombreuses sur le bassin versant ; les systèmes d'assainissement interceptent des eaux claires.

Des actions sont en cours d'élaboration. Il y a 47 actions proposées pour le moment. Ici, il sera présenté seulement certaines actions, qui concernent plus particulièrement de Gier Rhodanien :

Thématique agricole :

- Développer la pose et la (télé)relève de compteurs,
- Développer des systèmes d'irrigation plus économes.

Thématique « transparence hydraulique des retenues et seuils » :

- Accompagner les propriétaires d'ouvrages prioritaires vers leurs mises en transparence hydraulique en période d'étiage (effacement ou contournement).

Thématique assainissement et AEP :

- Diagnostic des eaux captées par les réseaux d'assainissement pour définir un programme de travaux « Etiage PGRE »

Il n'y a pas d'action « prioritaire » AEP (Alimentation en Eau Potable) car la ressource en eau est non prélevée sur le bassin versant.

M. Jean-Louis ROUSSIER questionne au sujet de l'assainissement pour Saint-Andéol-le-Château. M. Jordi VILLEMAGNE indique que les actions seraient en concordance avec le schéma directeur du SYSEG.

Thématique communication, sensibilisation et observatoire :

- Implantation de stations hydrométriques et fiabilisation d'existantes à l'étiage,
- Améliorer les connaissances : Inventorier les pompages directs, les usages d'ouvrages, dérivation, etc.
- Valoriser les connaissances auprès des élus, habitants et partenaires techniques et financiers,
- Améliorer la fonctionnalité des zones humides en lien avec le contrat de rivière Gier.

M. Jordi VILLEMAGNE demande s'il y a des questions, puis il quitte le comité syndical.

4. Convention cadre de mise à disposition de services entre la commune de Givors et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (délibération n°2021_09D)

Mme Claudie MURIGNEUX indique que pour l'exercice de ses missions, le SyGR a sollicité la commune de Givors afin de bénéficier de services, de moyens et de locaux nécessaires à son activité.

Le système sera de deux conventions :

- Une convention cadre de mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Givors et le SyGR. La formule de calcul est : Temps passé x coût horaire x frais. Le conseil municipal de la Ville de Givors va délibérer en ce sens le 7 octobre prochain.
- Une convention de mise à disposition des locaux (locaux, locaux partagés, salles de réunion, etc.).

Ainsi, la conclusion d'une convention cadre de mise à disposition de services et de moyens entre la commune de Givors et le SyGR, permettra à la commune de Givors de mettre à disposition les services ou partie des services suivants au SyGR :

- Service des finances ;
- Service des ressources humaines ;
- Service informatique ;
- Service reprographie ;
- Service espaces verts ;
- Service juridique ;
- Service communication.

Par service, il faut entendre ensemble de moyens humains et matériels concourant à l'exercice de tâches ou de fonctions données. Cette convention ouvre aussi la possibilité d'assister aux formations dispensées à la Ville lorsqu'il reste des places disponibles. Concernant cette première convention, les éléments chiffrés suite à une simulation que nous avons effectuée serait de 3 864,14 € par an.

Par ailleurs, une convention de mise à disposition de locaux au sein de la Mairie de Givors sera aussi conclue. Elle prévoit la mise à disposition au SyGR de locaux, de véhicules, de salles et du matériel informatique. Cette convention permet de fixer la liste des locaux occupés, le prix et les conditions de l'occupation. Le montant du loyer annuel est fixé à 5 780 euros. La Ville supportera l'ensemble des charges locatives incombant normalement au

locataire du fait de l'occupation des lieux (chauffage, eau, gaz, électricité, frais d'entretien, taxes). Elle refacturera néanmoins au SyGR un forfait fixé à 1 398 euros par an, soit un total de 7 178 €.

Les conventions prendront effet à compter de leur signature par les parties, pour une durée de 5 ans. Elles pourront donner lieu à reconduction expresse avant son terme, par délibération concordante des deux assemblées.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'opération de mise à disposition de services et de moyens entre la Commune de Givors et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien ;
- **APPROUVE** l'opération de mise à disposition de locaux au sein de la Mairie de Givors ;
- **AUTORISE** Madame La Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer les conventions ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique (délibération n°2021_10D)

Mme Claudie MURIGNEUX explique que le CDG69 (Centre de Gestion) propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

Concernant la convention unique avec le CDG69, il s'agit d'une démarche initiée par le CDG69 afin de regrouper les missions qu'ils proposent et de simplifier les procédures par la conclusion d'une seule convention au lieu de plusieurs selon les missions souhaitées. La durée de la convention unique est de trois ans et elle commencera à compter du 1^{er} janvier 2022.

Actuellement, les missions confiées au CDG69 sont les suivantes :

- Médecine préventive,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'intérim.

Il est proposé de poursuivre ces missions. La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le CDG69 qui deviendront caduques. Les montants annuels indicatifs sont les suivants et peuvent être réactualisés chaque année selon différents critères :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80 € par agent et par visite

Conseil en droit des collectivités	2 970 €
Mission d'intérim	Selon missions et revenu brut de l'agent (déclenché seulement si on sollicite le service)

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention unique du CDG69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le CDG69 et relatives aux missions visées.
- **ADHERE** aux missions suivantes :
 - o Médecine préventive,
 - o Conseil en droit des collectivités,
 - o Mission d'intérim.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention unique ainsi que ses annexes.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Rapport d'activité du SyGR 2020

Mme la Présidente indique que le rapport d'activité du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien, pour l'année 2020, regroupe les actions réalisées par le Syndicat en 2020. Le rapport d'activité commence par la présentation du SyGR et son territoire. Ensuite, une présentation sur les membres du comité syndical et du bureau fin 2020 est faite ; puis, les actions menées dans le cadre de l'entente Saint Etienne Métropole – SyGR, par exemple la démarche PGRE, les animations scolaires, le système d'alerte aux crues SAPHYRAS. Le personnel est stable en 2020 (équipe constituée de trois agents en 2020). Concernant la GEMAPI, l'étude de gouvernance est relancée en 2021 et est en cours.

Le SyGR et Saint Etienne Métropole (SEM) sont co porteurs des démarches Contrat de Rivière et PAPI. En 2020, les agents ont travaillé plus particulièrement sur le bilan intermédiaire et le dépôt d'un avenant au PAPI Gier.

Ensuite, les actions sont présentées :

- Restauration et entretien de la végétation : c'est le technicien rivière (M. Rémi Poncelet) qui assure la programmation et le suivi. Nous sommes intervenus sur divers cours d'eau avec les actions suivantes : des abattages sélectifs, des plantations et boutures en berges, et leur entretien, le traitement des embâcles (accumulations de bois au niveau des ponts ou des berges, qu'il convient de retirer sur les zones à enjeux), la fauche des atterrissements (car ces dépôts déposés naturellement par le Gier sont voués à être remobilisés lors des crues), la lutte contre les essences invasives, notamment Renouée du Japon. Les deux photos en bas de page n°8 montrent l'état de la Renouée du Japon en 2016 et début année 2020. Il y a eu de la fauche, de l'ensemencement et de la plantation. Cela démontre la réussite du travail régulier. Mme Murielle PAPIRNYK

précise que la durée d'intervention sur un site diminue : entre la première année de travail, où les fauches sont plus longues, et maintenant, où les fauches sont bien plus rapides.

- Restauration des cours d'eau : un travail important de concertation et d'organisation a été réalisé, la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage Saint-Romain-en-Gier a été lancée, les échanges avec les services de l'Etat ont été menés pour la rédaction de l'avenant au PAPI au sujet des projets de restauration du Gier notamment. Ensuite, le SyGR a procédé à la déconstruction de trois anciennes habitations. Cette opération s'effectue dans le cadre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs, subventionné à 100% du HT. L'acquisition avait été réalisée à l'amiable. La déconstruction, le désamiantage et la démolition se sont réalisés sur les mois d'avril et de mai 2020 par le groupement d'entreprise SEEM – DRA, retenus par un marché public. Une remise en état a été effectuée, avec des blocs anti-intrusion et une vigilance réalisée par le SyGR sur l'ambroisie et la Renouée du Japon.
- Ressource en eau : la démarche a été présentée au début du comité syndical.
- Sensibilisation : les animations scolaires sont proposées toutes les années. En 2020, les premières trois demi-journées avaient commencé en mars, puis les animations ont été stoppées. Le service communication de SEM les a proposées de nouveau à l'automne, ce qui a permis de les mettre en œuvre sur 2020. Des panneaux de signalisation ont aussi été installés : Cotéon, Godivert, Mézerin, Combe d'enfer.

Mme la Présidente indique qu'au niveau des finances, les dépenses de l'année 2020 sont par exemple les frais d'entretien de la végétation, les travaux de déconstruction, l'acquisition du véhicule permettant aux agents de réaliser leurs déplacements professionnels. Avec le confinement en mars 2020, certaines actions ont été interrompues, puis elles ont été remises en œuvre de façon satisfaisante, par exemple pour l'entretien de végétation.

Le rapport d'activité présente ensuite le compte administratif 2020, approuvé le 15 mars 2021, la contribution des membres, ainsi que les dates des instances et comités syndicaux.

Mme la Présidente précise que le rapport sera envoyé aux collectivités membres du SyGR et aux communes situées sur le Gier Rhodanien.

7. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Mme Claudie MURIGNEUX indique que Mme la Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Les décisions prises depuis le dernier comité syndical du 15 mars 2021 jusqu'à ce jour sont les suivantes :

Date engagement	Prestataire	Objet	N°engagement	Montant en € TTC engagé
15/02/2021	EDUCA'RISK	FORMATION CONDUITES A TENIR EN MILIEU INONDE	SI210018	3 600,00 €
23/03/2021	LDLC	PETITS MATERIELS INFORMATIQUES	SI210019	306,35 €
03/03/2021	AGRO PARIS TECH	FORMATION INGENIERIE DIGUES FLUVIALES	SI210020	1 611,00 €

10/03/2021	GILLES GUMEY HUBERT	VISITE - MEDECIN RECRUTEMENT - JEREMY LEPLUS	SI210021	30,00 €
03/05/2021	INFOCOPY	ORDINATEUR SYGR - DELL	SI210029	1 670,42 €
20/05/2021	CDG69	COTISATIONS 2021 MEDECINE PREVENTIVE CDG69	SI210030	240,00 €
20/07/2021	SIGMA RISK	AMO - MARCHES PUBLICS ASSURANCES	SI210034	2 400,00 €
17/08/2021	LDLC	PETITS MATERIELS INFORMATIQUES SYGR	SI210035	331,62 €
25/08/2021	SURFACE LIBRE	FORMATION PERFECTIONNEMENT HEC RAS	SI210036	1 782,00 €
01/09/2021	ORANGE	FORFAIT ORANGE – TELEPHONE JEREMY LEPLUS	SI210037	166,02 €
08/09/2021	CASTORAMA	ACHAT PETITS MATERIELS	SI210039	100 €
TOTAL				12 237,41 €

8. Points divers et questions.

- Présentation de dates et calendrier de fin d'année

Mme Murielle PAPIRNYK indique que au sujet du Contrat de rivière et futur Contrat, le bilan est finalisé. Un futur contrat est en cours d'élaboration, le nom n'est pas encore fixé. Il permettra d'inscrire des actions et avoir des financements de la part de l'Agence de l'Eau, dans les 3 ans à venir. Un mail de questionnement vient d'être envoyé auprès des communes pour savoir s'il y aurait des projets des communes, non connus de SyGR et SEM, en rivière, milieux aquatiques, zones humides.

L'Etude de gouvernance GEMAPI est au stade d'étude des scénarios. Un comité de technique puis un comité de pilotage auront lieu dans les deux mois à venir.

Le prochain comité syndical du SyGR est envisagé le 30 novembre 2021 à 17h30.

Un Comité de rivière est envisagé pour le 14 décembre 2021.

- Points divers et questions :

Animations scolaires / Programme d'éducation au développement durable : Les animations ont été mises en ligne sur le site Internet du SyGR. Les écoles ont été destinataires d'un mail de la part de SEM car ils sont en charge du marché public à bons de commande. Deux thématiques sont prévues : Préserver nos rivières - L'eau : la Rivière, le Gier, ses affluents (thématique 1) et comprendre le phénomène d'inondation – le Gier (thématique 2).

Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des cours d'eau, SyGR : ce guide a été élaboré par l'équipe du SyGR, il est adapté au territoire. Il présente le syndicat et le bassin versant, les droits et devoirs des riverains, les fonctions de la ripisylve, l'entretien régulier du cours

d'eau, les espèces exotiques envahissantes Ce guide sera envoyé lors du renouvellement des conventions avec les propriétaires.

Visites formations proposées aux élus, les « Moments PriviléGIER » : Ces visites sont proposées aux élus du SyGR, sur un format de 1h afin de ne pas consommer trop de temps. L'objectif de ces visites est la formation des élus en apportant des éléments de connaissance sur site. Il est prévu de présenter le bassin versant, les enjeux, les sites, les actions et le fonctionnement des rivières et milieux aquatiques (faune, flore, hydromorphologie ...).

Des journées de formations pour les communes pour élaborer et maintenir opérationnel leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sont proposées aux communes du Gier Rhodanien. M. Jérémie LEPLUS a relayé par mail la possibilité qui était offerte via le partenariat avec la Métropole de Lyon et l'IRMA. Des nouvelles sessions vont être proposées dans le cadre de l'entente SEM SyGR et un partenariat avec l'IRMA.

M. Jérémie LEPLUS propose également d'intervenir auprès des communes, expliquer la méthodologie pour que toutes les communes du bassin versant aient un PCS à jour. Cette démarche est aussi pour le DICRIM (document d'information auprès de la population).

Mme la Présidente indique que l'association des maires de France propose également une formation sur le PCS.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Fait à Givors, le 27 septembre 2021,

La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18